



ARRETE N° 2018-58
PORTANT REGLEMENTATION
TEMPORAIRE DE CIRCULATION
VC n° 3 (Pont des Liasses)

Le Maire de Lovagny,

- VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2, L2213-1 et suivants ;
- VU le Code de la Route et les textes l'ayant modifié et complété ;
- VU le Code Pénal et les textes l'ayant modifié et complété ;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire ;
- VU l'arrêté municipal du 20 mai 2005 réglementant la circulation et stationnement sur le territoire de la commune ;
- VU l'arrêté du Maire n° 2014-28, du 5 mai 2014, portant délégation de fonctions et de signature, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, liée au domaine de la voirie, des réseaux, des bâtiments et des finances ;
- VU la demande, en date du 21/08/2018, de l'entreprise KANGOUROU (17 rue Ampère – 69680 CHASSIEU) ;

CONSIDERANT que, pour des raisons de sécurité durant les vérifications de fermeture des barrières levantes automatiques du passage à niveau n° 36, traversant la Voie Communale n° 3 dite « Pont des Liasses », il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules empruntant cette voie, du mardi 25 au vendredi 28 septembre 2018 inclus.

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre à l'entreprise KANGOUROU de Chassieu (69), d'intervenir sur le système des barrières automatiques du passage à niveau n° 36, la circulation de tous les véhicules empruntant la VC n° 3 « Pont des Liasses » sera strictement interdite du mardi 25 septembre 2018 à 21 h 30 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018 à 13 h 30 inclus.

Article 2 : La signalisation nécessaire, conforme aux dispositions du Code de la Route, sera mise en place par l'entreprise ci-dessous citée.



Article 4 : Ampliation du présent arrêté qui sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage en mairie et adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Balme de Sillingy,
- le SDIS
- la Communauté de Communes Fier et Ussets,
- l'entreprise KANGOUROU, chargée des travaux, pour notification.

Fait à LOVAGNY, le 3 septembre 2018.

Le Maire-Adjoint chargé de la voirie et par délégation,
M. Georges DUCRET.